



APPEL À PROPOSITIONS

BAUHÄREPRÄIS OAI 2016

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE SON ALTESSE ROYALE LE GRAND-DUC

**DATE LIMITE DE REMISE
DES CANDIDATURES EN LIGNE SUR
WWW.BHP.LU:
26 FÉVRIER 2016**

OAI

**ORDRE DES ARCHITECTES
ET DES INGENIEURS-CONSEILS**

RÈGLEMENT

BAUHÄREPRÄIS OAI 2016

Sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc

OBJET : PRIX MAÎTRES D'OUVRAGE

Placé sous le Haut Patronage de Son Altesse Royale le Grand-Duc, ce Prix est décerné tous les 4 ans à des maîtres d'ouvrage privés ou publics qui, au travers d'un projet abouti, sont parvenus à faire valoir une architecture, une ingénierie et un urbanisme de qualité.

Fort du succès des quatre premières éditions et de l'intérêt croissant du public, l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI) lance son cinquième Bauhärepräis pour distinguer des réalisations dans lesquelles le couple « maître d'ouvrage /concepteurs » s'est exprimé de manière particulièrement fructueuse.

Les Prix sont décernés aux maîtres d'ouvrage qui soutiennent la qualité architecturale et contribuent, par le biais de leurs réalisations remarquables et durables, à promouvoir une culture de la construction, de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme au Luxembourg.

Le Prix encourage les futurs maîtres d'ouvrage, mieux informés et plus conscients de leur rôle décisif, à façonner de manière intelligente et durable notre cadre de vie : **qui construit, contruit pour nous tous.**

Les projets doivent être remis dans une des 9 catégories suivantes :

1. Logement individuel : maison unifamiliale ou bifamiliale (nouvelle construction ; rénovation et/ou transformation)
2. Logement collectif (plus de 3 unités) (nouvelle construction ; rénovation et/ou transformation)
3. Aménagement intérieur (maison, magasin, administratif,...)
4. Bâtiment à vocation commerciale / artisanale / industrielle
5. Bâtiment à vocation administrative / lieu de travail / santé
6. Bâtiment à vocation éducative / culturelle / sportive
7. Ouvrages d'art / Infrastructures
8. Aménagement du territoire / Urbanisme (PAP exemplaire,...) / Espaces paysagers (parcs, places,...)
9. Equipements techniques, énergétiques,... (solution innovante / intégration réussie / ...)

PARTICIPANTS

Achevées après le 1^{er} janvier 2012, les réalisations, présentées par leurs maîtres d'ouvrage, ensemble avec l'équipe de maîtrise d'œuvre (architecte, ingénieurs-conseils,...), doivent avoir une relation avec le Luxembourg soit par l'adresse de leur maître d'ouvrage soit par leur implantation sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

Les concepteurs doivent être membres de l'OAI.

Chaque maître d'ouvrage peut présenter plusieurs projets.

Le maître d'ouvrage ne peut ni être le concepteur, ni travailler pour lui, ni avoir de lien conjugal avec le concepteur. Des relations à partir du 1^{er} degré de parenté sont admises (parents, enfants...).

ORGANISATION

1. Candidature : Avec leur inscription, les candidats remettront à l'OAI leur projet présenté de façon concise via le formulaire disponible sur www.bhp.lu.

2. Remise des réalisations : Après vérification de l'éligibilité des projets présentés, le secrétariat de l'OAI communiquera aux candidats retenus la liste des documents supplémentaires à remettre.

Les candidats fourniront à l'OAI par voie électronique sur le site www.bhp.lu les documents nécessaires à la présentation de leurs réalisations pour la séance du jury, l'exposition, la projection et la publication.

Vu que la remise par le maître d'ouvrage d'un panneau par projet n'est plus demandée, une participation aux frais de reproduction de l'OAI de 50€ par projet retenu sera à virer sur le compte bancaire de l'OAI.

3. Jury : Le jury choisira parmi les participants les mentionnés et les lauréats.

En outre, les prix spéciaux suivant seront attribués par le jury :

- > « Prix Spécial du jury » récompensant le coup de cœur du jury.
- > « Prix Spécial Courage du Maître d'ouvrage » récompensant un

maître d'ouvrage ayant attribué une mission à un bureau jeune et/ou sans les références attendues.

- > « Prix Spécial Patrimoine » récompensant une rénovation / réaffectation exemplaire d'un objet de notre patrimoine architectural (p.ex. conversion d'une structure rurale en logement,...).
- > « Prix Spécial Rénovation énergétique exemplaire »
- > « Prix Spécial Nouvelle forme d'habitat ».

JURY

Un jury, totalement indépendant de l'organisateur et composé pour moitié de personnalités du monde de la politique et de la culture, et pour moitié d'architectes et d'ingénieurs-conseils, sera chargé d'apprécier les projets présentés et les mérites des maîtres d'ouvrage.

La collaboration avec l'équipe de concepteurs, se traduisant par le courage dans le choix d'un parti architectural contemporain et rigoureux, le respect de la substance architecturale existante et de la nature environnante, l'impact positif sur un tissu urbanistique et social existant, l'aménagement d'un espace public favorisant la communication et l'échange sont au nombre des critères que le jury pourra reprendre.

Les indications portant sur la relation entre maître d'ouvrage et concepteurs feront également partie des critères à prendre en compte par le jury.

Le jury est composé de 16 personnes choisies par l'organisateur:

- > **Emile Eicher, Président du Syvicol**
- > **Tom Eischen, Commissaire de Gouvernement à l'Energie**
- > **Franz Fayot, Député**
- > **Robert Garcia, Directeur Rotondes**
- > **Mike Koedinger, CEO Maison Moderne**
- > **Bob Krieps, Premier Conseiller de Gouvernement au Ministère de la Culture**
- > **Patricia Lippert, maître d'ouvrage privée, lauréate 2012**
- > **Michel Reckinger, Président de la Fédération des Artisans**
- > **les 6 présidents (ou leurs représentants) des Ordres des Architectes de la Grande Région : Rhénanie-Palatinat, Sarre, Alsace, Lorraine, Province de Luxembourg, Province de Liège.**
- > **les 2 présidents (ou leurs représentants) des Ordres des Ingénieurs-Conseils de la Rhénanie-Palatinat et de la Sarre.**

La fonction de secrétaire du jury sera assurée par **Pierre Hurt, directeur de l'OAI.**

Le jury est souverain dans sa démarche. Il effectuera les choix selon ses propres critères de jugement et motivera ses choix dans un communiqué rendu public lors de la proclamation du Prix.

INSCRIPTION

Pour chaque projet présenté, une inscription distincte devra être envoyée à partir du 25/01/2016 jusqu'au 26/02/2016 inclus en renseignant le formulaire disponible sur www.bhp.lu.

CALENDRIER

- > Début des inscriptions : 25/01/2016
- > Clôture des inscriptions : 26/02/2016
- > Communication aux candidats retenus de la liste des documents à remettre: 04/03/2016
- > Date limite de remise des projets : 04/04/2016
- > Séance du jury : 12/04/2016 à 9h
- > Proclamation des résultats et remise des trophées aux lauréats : 06/06/2016 à 18h au Cercle Cité à Luxembourg.
- > Exposition du 23/05/2016 au 15/07/2016 sur les places publiques de la Ville de Luxembourg.

EXPOSITION / PUBLICATION / FILM

Après la proclamation des résultats, outre l'exposition (cf. calendrier), toutes les œuvres participant au Prix seront rassemblées dans un livre, et des interviews filmées des maîtres d'ouvrage lauréats seront réalisées.